

## 1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout utilisateur personne physique ou morale (ci-après désigné « le Client ») du système mis à sa disposition par la société SIMPLIFY (ci-après dénommée « SIMPLIFY ») reconnaît avoir pris connaissance, au plus tard au moment de la passation de sa commande, c'est-à-dire le jour de la signature du contrat intitulé « CONTRAT SIMPLIFY » ou de son inscription par Internet comme usager dudit système, des présentes conditions générales de vente telles qu'énoncées ci-après et déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre SIMPLIFY et le Client (ci-après dénommés ensemble « les Parties » ou séparément « la Partie »), les deux Parties les acceptant sans réserve. Ces conditions générales prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans un autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite de l'une ou des deux Parties. Elles sont complétées par les dispositions du CONTRAT SIMPLIFY, en cas de signature de ce dernier, qui forme un tout unique et indivisible avec les présentes conditions générales. Les présentes conditions générales, seules ou complétées par le CONTRAT SIMPLIFY, sont désignées ci-après par la « Convention ».

## 2. OBJET

Le service offert et assuré par SIMPLIFY (ci-après dénommé « le Service » ou « Simplify Post ») a pour finalité de transmettre, en l'état, à tout destinataire précisément désigné par le Client tout document élaboré par ce dernier.

Ce Service permet la matérialisation de documents sur support papier, la mise sous pli, l'affranchissement et la remise en poste. Ce Service exclut expressément tout envoi par pli envoyé en recommandé et/ou en recommandé avec accusé de réception ainsi que tout autre service postal (tri postal, post impact etc.). Tout document du Client doit être envoyé à SIMPLIFY via Internet en utilisant une connexion sécurisée afin que SIMPLIFY le fasse parvenir à un destinataire.

## 3. ACCÈS AU SERVICE SIMPLIFY

**3.1 Conditions préalables :** SIMPLIFY se réserve la faculté de ne pas donner suite à la demande d'un Client ayant souhaité utiliser le Service s'il apparaît que la demande du Client relève d'une volonté d'éluder ou de contourner les stipulations du CONTRAT SIMPLIFY ou des présentes conditions générales ou d'une tentative de fraude.

**3.2** L'accès au Service peut se faire soit par signature du contrat intitulé « CONTRAT SIMPLIFY » soit par inscription en tant que Client par Internet sur le site [www.simplify.fr](http://www.simplify.fr).

Le Service offre à chaque Client une option entre deux formules : les packs prépayés ou la facturation mensuelle.

Les packs prépayés permettent au client de payer à l'avance une somme forfaitaire permettant l'envoi de courrier jusqu'à un coût égal à la somme prépayée.

La facturation mensuelle tient compte du nombre de courriers envoyés chaque mois par le Client au moyen du Service.

S'il choisit la formule de facturation mensuelle, le montant minimum payé par le Client est de 500 Euros. A défaut d'utilisation de tout ou partie de cette somme versée, celle-ci restera acquise à SIMPLIFY à titre d'indemnité forfaitaire et définitive.

L'ouverture du Service au Client est subordonnée :

- a) au paiement immédiat par carte bancaire en cas d'inscription par Internet, cette inscription devant préciser l'option choisie,
- b) à la réception par SIMPLIFY, en cas de signature du CONTRAT SIMPLIFY, des documents justificatifs suivants :

- un exemplaire signé du CONTRAT SIMPLIFY contenant l'option du Client pour l'une des deux formules de paiement,
- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal valide et domicilié sur un compte en France tenu par un établissement bancaire reconnu,
- l'autorisation de prélèvement dûment signée par le Client dans le CONTRAT SIMPLIFY en cas d'option pour la facturation mensuelle,
- un chèque du Client ou un ordre de virement du montant souhaité en cas d'option pour un pack prépayé.

Seules les demandes d'accès au Service soit matérialisées par l'envoi à SIMPLIFY d'un exemplaire du CONTRAT SIMPLIFY dûment complété, daté, signé et accompagné des éléments indiqués au paragraphe précédent, soit accompagnées du paiement immédiat par carte bancaire en cas d'inscription par Internet seront prises en compte par SIMPLIFY. En cas de dossier incomplet, le Client doit adresser les justificatifs manquants au plus tard huit (8) jours après la demande de SIMPLIFY.

**3.3** Dès réception du paiement, SIMPLIFY s'engage à envoyer au Client un mot de passe et un identifiant qui lui permettront de charger le logiciel donnant accès à l'utilisation du Service. Le Client télécharge l'application Simplify Post (logiciel en .exe) sur son espace client pour envoyer les documents.

Cet identifiant et ce mot de passe seront traités comme une Information Confidentielle. Le Client est responsable de mettre en place les mesures nécessaires à la bonne utilisation de ces noms d'utilisateur et mot de passe pour en éviter toute divulgation à des personnes non autorisées.

Le Client sélectionne ses options d'envoi.

Le Client visualise son document et en valide les caractéristiques (date, nom et adresse du destinataire, références indiquées dans le document etc.) valide un bon à tirer électronique avant de procéder à l'envoi dudit document via le Service. Le Client aura la possibilité d'authentifier de manière forte ses courriers électroniques en apposant sa signature électronique au moyen de la carte professionnelle de santé.

SIMPLIFY se réserve le droit, dans tous les cas et à tout moment, préalablement à l'entrée en vigueur de la présente Convention ou pendant son exécution, de subordonner ses prestations à un prépaiement en cas d'option du Client pour un pack prépayé et d'inscription par Internet, ou à l'encaissement du montant de la dernière facture émise par SIMPLIFY en cas d'option du Client pour une facturation mensuelle.

Les démarches nécessaires au raccordement du Client au réseau Internet indispensable au fonctionnement du Service sont à la charge du Client.

Modes d'accès : le Client accède au Service via le site « [www.simplifypost.fr](http://www.simplifypost.fr) ».

.../...

Il appartient au Client d'informer, suffisamment à l'avance, SIMPLIFY de toute évolution ou modification de la structure de ses documents afin de pouvoir permettre à SIMPLIFY de procéder à la mise à jour des règles d'analyse et/ou des modèles de documents. A défaut, la responsabilité de SIMPLIFY ne pourra, dans un tel cas, être recherchée, à raison des dommages consécutifs à l'utilisation d'une règle d'analyse ou d'un modèle de document devenus obsolètes et ce, pour quelque motif ni sur quelque fondement que ce soit.

#### **4. COMMANDE PAR LE CLIENT**

La commande par le Client se fera de la manière suivante :

- a) soit par inscription au Service en tant que Client par Internet contenant le choix de la formule adoptée et paiement immédiat par carte bancaire,
- b) soit par signature du CONTRAT SIMPLIFY contenant le choix de la formule adoptée et envoi à SIMPLIFY dudit CONTRAT et du paiement correspondant à ce choix.

Le Client recevra un accusé de réception par e-mail, à l'adresse qu'il indiquera à SIMPLIFY, lui permettant de vérifier le détail de sa commande et son prix. Le Client disposera d'un délai de 24 heures pour éventuellement corriger ou contester ladite commande.

L'absence de contestation ou l'utilisation du Service dans ce délai vaut confirmation de la commande par le Client.

Le Client personne physique dispose par ailleurs d'un délai de rétractation de sept (7) jours francs. Ce droit cesse si le Client a commencé à utiliser le Service avant la fin du délai de sept (7) jours.

L'adresse postale à laquelle le Client pourra présenter ses réclamations est la suivante :

SIMPLIFY, 39 boulevard Vauban 78280 GUYANCOURT.

#### **5. PRIX DU SERVICE ET FACTURATION**

##### **5.1. Prix**

Les tarifs de la prestation (impression, mise sous pli) ainsi que les affranchissements sont indiqués sur le site Web : [www.simplify.fr](http://www.simplify.fr).

Le prix de l'affranchissement est susceptible de varier sans préavis et sera facturé au Client au prix en vigueur le jour de la remise en poste.

##### **5.2. Facturation du Service et de l'affranchissement**

Le Service sera facturé à chaque achat en cas d'option du Client pour les packs prépayés et à défaut tous les mois.

La facture détaillée fera apparaître le montant hors taxes et la TVA.

L'affranchissement est facturé en sus en fonction du type de courrier choisi par le Client, du poids et de sa destination. Le Client mandate expressément SIMPLIFY pour affranchir ses courriers, SIMPLIFY agissant ainsi au nom et pour le compte du Client.

De même, le Service est facturé, ainsi que l'affranchissement, pour les documents qui ont été envoyés par SIMPLIFY mais qui n'ont pu être remis aux destinataires sans faute de SIMPLIFY (adresse ou numéro erronés, etc.).

### 5.3. Envoi des factures

Les factures seront envoyées au Client par SIMPLIFY par la poste. Si le Client le demande et en application de l'article 289 bis du code général des impôts, les factures seront transmises par SIMPLIFY au Client par voie électronique et seront sécurisées au moyen d'une signature électronique.

La signature électronique s'appuiera sur un certificat électronique qui sera délivré par un prestataire habilité.

Le Client devra alors préciser qu'il accepte de recevoir par ce moyen les factures émises par SIMPLIFY. Il reconnaît avoir été informé des conditions d'archivage des factures électroniques et est seul responsable du mode d'archivage qu'il utilise.

## 6. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des factures s'effectue au comptant par le Client à la commande par carte bancaire ou par chèque ou par virement ou par prélèvement automatique au 15 du mois qui suit le dernier mois de consommation selon l'offre choisie. Pour les paiements via Internet, SIMPLIFY utilise le système de paiement sécurisé « e-transaction du Crédit Agricole ».

La commande validée par le Client ne sera considérée effective qu'à réception du paiement quel qu'il soit et lorsque les centres de paiement bancaire concernés auront donné leur accord. En cas de refus desdits centres, la commande sera automatiquement annulée et le Client prévenu par courrier électronique, courrier postal ou télécopie.

## 7. GESTION DU COMPTE DU CLIENT

Un suivi de la consommation du compte du Client est assuré par SIMPLIFY au travers d'une application Simplify Post Manager [www.simplifypost.fr](http://www.simplifypost.fr), mise à disposition du Client. Ce dernier aura accès au volume de documents envoyés ou en échec, ainsi qu'au coût correspondant à ses différents envois. Le

Client consultera cette application pour suivre ses consommations.

Dans le cas où le Client choisit la formule du pack prépayé, l'application lui permettra de voir à tout moment le crédit déjà consommé et il recevra un courriel qui lui indiquera, lorsque cela est le cas, qu'il ne lui reste plus que 10 % de crédit non consommé.

## 8. OBLIGATIONS DES PARTIES

### 8.1. Obligations de SIMPLIFY

**Délivrance des documents** : SIMPLIFY mettra tout en œuvre pour optimiser la diffusion des documents remis par le Client sous forme de fichiers.

Les jours ouvrés, SIMPLIFY fera son possible pour que les documents reçus et acceptés par SIMPLIFY avant 14 H 00 soient remis en poste le jour même, sauf trafic exceptionnel arrivant sur sa plateforme technique SIMPLIFY.

**Maintenance, tests et améliorations** : SIMPLIFY se réserve le droit d'interrompre momentanément le Service à des fins de test et/ou de travaux d'amélioration du trafic réseau ou de maintenance.

Le Client sera préalablement informé de toute maintenance planifiée par une annonce, à moins que cette maintenance ne soit due à un cas d'urgence.

SIMPLIFY assurera la maintenance de sa plateforme technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. De même SIMPLIFY garantit une maintenance continue de son réseau électrique et de son accès Internet.

**Support technique** : le Client bénéficie d'un support technique à compter de la commande. Le support technique est accessible aux jours et heures de bureau par téléphone au 01.30.43.22.41 ou par email à [support@simplify.fr](mailto:support@simplify.fr).

**Informations nominatives** : SIMPLIFY s'interdit d'utiliser les listes de destinataires et le contenu des documents, qui restent la propriété du Client.

**Taille des documents** : SIMPLIFY n'acceptera pas de courriers électroniques d'une taille unitaire supérieure à 10 Mo, pièces jointes comprises.

## 8.2. Obligations du Client

Le Client s'engage expressément à ce que les documents qu'il envoie à SIMPLIFY ne renferment, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit et sous quelque forme que ce soit de contenu illicite, illégal ou enfreignant les droits de tiers et notamment de contenu :

- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- pornographique ou à caractère pédophile; à caractère injurieux, diffamatoire, portant atteinte à l'honneur ou à la réputation, raciste, d'incitation à la haine raciale ou encore de négationnisme des crimes contre l'humanité, d'expression outrageante, de terme de mépris, de menace de quelque nature que ce soit, adressée à une ou plusieurs personnes,
- incitant à commettre un délit, un crime, et plus généralement tout acte répréhensible par la loi; de piratage informatique sous toutes ses formes,
- contrefaisant ou enfreignant un droit de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droits voisins, marques, brevets, dessins et modèles),
- et plus généralement portant atteinte à la vie privée, à la protection des données personnelles ou au droit d'un tiers.

Si le Client transmet à SIMPLIFY des factures pour impression, mise sous pli et envoi, le Client mandate alors SIMPLIFY pour émettre matériellement des factures en son nom et pour son compte, étant rappelé que SIMPLIFY ne pourra en aucun cas modifier le document qui lui aura été adressé par le Client mais pourra seulement l'acheminer au destinataire. En conséquence, le Client s'engage à :

- verser au Trésor Public la TVA mentionnée sur les factures émises en son nom et pour son compte, déchargeant SIMPLIFY de toute responsabilité à cet égard,
- conserver avant envoi à SIMPLIFY un double des factures établies.

## 9. RESPONSABILITÉ

**9.1.** La prestation fournie par SIMPLIFY implique l'utilisation de réseaux de communication, ainsi que l'intervention de différents prestataires ou sous traitants.

SIMPLIFY, dont l'obligation est une obligation de moyen, mettra tout en œuvre pour assurer le fonctionnement de cette chaîne d'intervenants dont les performances du Service dépendent en grande partie.

SIMPLIFY ne garantit pas la continuité et la qualité des liaisons de communication avec le Client et notamment les défaillances d'accès à Internet ou de réception par Internet.

Ainsi, SIMPLIFY ne pourra pas être tenu pour responsable des défaillances ou dysfonctionnements constatés sur les réseaux de communication utilisés, notamment celles qui auraient généré un retard dans l'acheminement des documents du Client et/ou une perte ou destruction, totale ou partielle, des données du Client. SIMPLIFY ne pourra également être tenu pour responsable d'un retard dans l'acheminement du courrier imputable à la Poste.

**9.2. Documents :** SIMPLIFY s'engage à acheminer les documents au destinataire dans l'état où ils se trouvent lors de leur réception du Client. En aucun cas, SIMPLIFY n'y apportera des modifications (de contenu, de format etc.). En conséquence, le Client est seul responsable de la qualité, de la fréquence, du volume et du contenu des documents. En outre, il est seul responsable, envers les titulaires de droits de propriété intellectuelle concernés, du paiement des éventuelles redevances dues au titre des droits de propriété intellectuelle liés au contenu des documents.

De même, le Client est seul juge de l'opportunité de l'envoi d'un document ainsi que seul responsable du choix du Service choisi pour l'envoi de chaque document, du moment choisi pour l'envoi de chaque document et de l'utilisation adéquate du Service.

**9.3.** Le Client reconnaît que les obligations de SIMPLIFY s'entendent comme des obligations de moyen à l'exclusion de toute obligation de résultat. SIMPLIFY ne garantit ainsi aucun délai entre l'envoi du document par le Client et sa réception par le destinataire.

Le Client ne pourra donc pas engager la responsabilité de SIMPLIFY en cas de réception tardive ou de défaut de réception d'un courrier par le destinataire.

**9.4.** SIMPLIFY ne peut voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client qu'en cas de faute grave.

**9.5.** Toute mise en œuvre par le Client de la responsabilité de SIMPLIFY, devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au plus tard dans les 48 heures de la connaissance par le Client de la survenance du fait dommageable. Cette contestation devra être motivée précisément. Le défaut de procéder ainsi vaut renonciation de la part du Client à invoquer la responsabilité de SIMPLIFY.

9.6. En aucun cas, SIMPLIFY ne sera tenu à réparation du préjudice indirect que pourrait subir le Client, l'obligation de SIMPLIFY ne portant que sur le préjudice découlant directement de l'inexécution du présent contrat par faute grave. De convention expresse entre les Parties, sont considérés notamment comme préjudices indirects subis par le Client tout préjudice moral ou commercial, pertes de données, perte de bénéfice, de chiffre d'affaires, de commande ou de clientèle, ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers.

En outre, les dommages et intérêts dus par SIMPLIFY au titre d'un dommage quelconque résultant de l'exécution du Service par SIMPLIFY ne pourront jamais excéder le montant total hors taxes effectivement encaissé par SIMPLIFY au titre de l'exécution du contrat en cause, ce que le Client accepte expressément.

SIMPLIFY se réserve le droit de couper l'accès d'un Client sans préavis dans les cas où cet accès mettrait en péril le fonctionnement ou la disponibilité des systèmes informatiques notamment en raison :

- d'un usage anormal du Service par le Client ;
- d'une attaque par déni de Service par l'intermédiaire de l'accès du Client, c'est-à-dire une action délibérée visant à dégrader les performances ou l'accès au Service ;
- d'utilisation de moyens de piratage pour accéder à des données ou à des systèmes de SIMPLIFY.

SIMPLIFY se réserve le droit de couper l'accès après information du Client et en l'absence de promptes mesures correctives de la part du Client notamment :

- dans le cas de problèmes liés à une infection par un virus informatique ou dans le cas d'usage de paramètres erronés, non conformes aux spécifications du Service.

## 10. REGLEMENTATION

10.1. Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service conformément à la réglementation française et/ou étrangère applicable et il ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité de SIMPLIFY dans le cas où il ne l'aurait pas respectée.

10.2. Le Client s'engage notamment à respecter la réglementation applicable en matière de prospection par courrier et courrier électronique, dégageant SIMPLIFY de toute responsabilité à cet égard.

En outre, le Client s'engage à ce que chaque document contienne les mentions imposées par la

réglementation qui lui est applicable (factures, publicité, démarchage, etc.).

SIMPLIFY se réserve le droit, à tout moment, de vérifier si le Client respecte les stipulations du présent article et le Client ne pourra pas s'opposer audit contrôle.

10.3. Les Parties s'engagent à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative au traitement informatisé des données à caractère personnel. Les informations à caractère personnel pourront ainsi être communiquées sur simple demande et, en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées. La personne visée par l'information dispose ainsi d'un droit d'accès aux informations la concernant et elle peut s'opposer à ce qu'elles soient communiquées à des tiers.

10.4. SIMPLIFY se réserve le droit de communiquer et d'exploiter ces données à des fins statistiques auprès de tous tiers, de façon non personnelle dans les conditions prévues par la loi. Le Client donne son consentement exprès à la constitution de ce fichier, comportant toutes les informations que SIMPLIFY peut obtenir relatives à la réalisation du Service.

## 11. FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure ou cas fortuit au sens de l'article 1148 du Code Civil suspendront les obligations découlant de la présente Convention. Aucune Partie ne pourra dès lors être tenue responsable des retards ou dommages résultant d'un tel événement.

De façon expresse, sont notamment considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de Cassation, les catastrophes naturelles, grèves, émeutes, guerres, épidémies, défaillance des fournisseurs et sous-traitants, fait du Prince, tremblements de terre, dysfonctionnement des télécommunications.

## 12. PRISE D'EFFET - DUREE - RESILIATION

### 12.1. Prise d'effet

Le CONTRAT SIMPLIFY et les présentes conditions générales prennent effet dès leur acceptation par SIMPLIFY.

En cas d'inscription du Client au Service par Internet, cette acceptation se matérialisera par le traitement par SIMPLIFY de la demande du Client.

**12.2. Durée**

Sauf disposition expresse contraire, la Convention entre les Parties soumise aux présentes conditions générales résultant, soit de l'inscription du Client par Internet, soit de la signature du CONTRAT SIMPLIFY est conclu pour une durée de douze (12) mois. Il est renouvelable d'année en année par tacite reconduction et pourra être dénoncé, avec effet à son terme annuel, par l'une ou l'autre des Parties, sans autre formalité qu'un préavis de deux (2) mois adressé par lettre recommandée avec Avis de Réception.

**12.3. Résiliation**

Cette Convention peut être résiliée de plein droit par SIMPLIFY à tout moment, sans préavis, sans que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, si le Client fait une utilisation frauduleuse quelle qu'elle soit du Service ou des codes d'accès qui lui ont été confiés par SIMPLIFY, si le Client fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire au cours de laquelle l'administrateur ne s'est pas prononcé pour la continuation du présent contrat conformément au droit applicable ou encore si le Client fait l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde ou de liquidation judiciaire.

En cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations au titre du CONTRAT SIMPLIFY et des présentes conditions générales, SIMPLIFY sera autorisée, trente (30) jours après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec Avis de Réception restée sans effet, ou immédiatement en cas de manquement non réparable, à mettre fin à la présente Convention de plein droit, en tout ou partie, par simple envoi d'une lettre recommandée avec Avis de Réception, nonobstant le droit de demander indemnisation du préjudice subi.

En cas de résiliation de ladite Convention et sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander SIMPLIFY, les sommes dues par le Client sont exigibles immédiatement.

**13. CESSION**

Les droits et obligations nés de la présente Convention conclu avec SIMPLIFY ne peuvent être cédés par le Client à une autre personne physique ou morale, sans l'accord exprès préalable et écrit de SIMPLIFY.

**14. CONFIDENTIALITÉ ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

Chaque Partie accepte de garder secrète et confidentielle toute Information Confidentielle émanant de l'autre Partie et ne pourra divulguer une telle Information Confidentielle qu'avec l'autorisation préalable de cette dernière.

Par « Information Confidentielle », il faut entendre toute information qui n'a pas été expressément mentionnée comme étant publique par la Partie la divulguant, les dispositions de la présente Convention, les documents, fichiers, programmes informatiques ou autres relatifs au Service ainsi que tous documents ou fichiers qui auront été remis par le Client à SIMPLIFY dans le cadre de la présente Convention. Cette obligation survivra pendant deux ans après la fin de la présente Convention. Les Parties se portent fort, conformément à l'article 1120 du Code Civil, du respect de ladite clause par leurs salariés, préposés et mandataires.

**15. DOCUMENTS CONTRACTUELS**

La présente Convention exprime l'intégralité des obligations des Parties relativement à son objet. Elle annule et remplace tout document et accord antérieur intervenu entre les Parties.

La présente Convention prévaudra de plein droit sur toutes les conditions figurant dans les documents émanant du Client, notamment dans ses propres Conditions Générales et Particulières d'achat.

En cas de conflit avec une version antérieure des présentes conditions générales, seule la version en vigueur au jour de la signature par le Client du CONTRAT SIMPLIFY ou de son inscription au Service par Internet est applicable. Néanmoins, en cas d'acceptation en ligne, sur le site [www.simplify.fr](http://www.simplify.fr), d'une nouvelle version des présentes conditions générales de Service, ladite version prévaudra sur toute autre version antérieure.

Les informations et documents commerciaux relatifs au Service sont exclus du champ contractuel et n'ont aucune valeur obligatoire.

SIMPLIFY se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales sous réserve de le notifier au Client. Dans ce cas, le Client pourra résilier la présente Convention dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification des modifications par SIMPLIFY, sous réserve que le Client rapporte au préalable la preuve écrite que la modification considérée lui cause un préjudice dont la nature et la gravité rendent impossible ou affectent de manière significative son activité commerciale.

Aucune modification des présentes conditions générales, intervenant à l'initiative de SIMPLIFY ne pourra donner lieu à dommages et intérêts, ni à quelque réparation que ce soit au bénéfice du Client.

### 16. DIVISIBILITE

Si l'une des stipulations du CONTRAT SIMPLIFY ou des présentes conditions générales venait à être tenue pour nulle ou sans objet, les autres stipulations demeurerait inchangées et continueraient à s'appliquer comme si les stipulations nulles ou sans objet ne figuraient plus aux dits documents.

### 17. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

La loi applicable aux relations entre les Parties est la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du CONTRAT SIMPLIFY et des présentes conditions générales, les Parties attribuent compétence au Tribunal de Commerce de Versailles, seul compétent nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs.



39, Boulevard Vauban, 78280 GUYANCOURT

SARL au capital de 24000 Euros - RCS 450 769 419

Tél. : 01 30 43 22 77

E-mail : [contact@simplify.fr](mailto:contact@simplify.fr)

Internet : [www.simplify.fr](http://www.simplify.fr)